



**Confédération
des Randonneurs Motorisés
et Usagers des Chemins**

**LES RANDONNEURS
SE MOBILISENT
POUR LEUR AVENIR**

PETITION NATIONALE

DE SOUTIEN A LA PROPOSITION DE LOI DE LA CORAMUC

L'opposition entre catégories d'usagers des chemins ruraux conduit à l'intolérance et à l'incivisme.

L'interprétation de la notion de carrossabilité, l'impasse des PDIRM, la discrimination du droit d'usage des voies et des chemins, l'accès à la nature, les accidents mortels, conduisent à rappeler que :

La loi doit conduire chacun au respect de l'autre.

**J
E
S
O
U
T
I
E
N
S**

PROPOSITION DE LOI

visant à améliorer la cohabitation des divers usagers des chemins ruraux,

- Qui a pour objet d'améliorer les textes en vigueur sujets aux interprétations en apportant un complément de garantie en matière de droit et de sécurité.
- Qui ne déroge pas aux principes fondamentaux que sont le respect de l'environnement et les prérogatives des maires et de l'état en matière de circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels.
- Qui vise également à asseoir les pouvoirs spéciaux du maire en matière de police de la conservation des espaces.
- Qui vise à conforter les décisions du maire d'ouvrir ou de ne pas ouvrir à la circulation des véhicules terrestres à moteur, sur la base d'un constat de nuisances indiscutable et étayé par des rapports circonstanciés.

je souhaite la voir déposée au plus tôt devant l'Assemblée Nationale

Nom:

Prénom:

Adresse:

Code postal: Ville:

Email: Signature

Imprimerie spéciale CORAMUC - Ne pas jeter sur le voie publique

Retourner à : **CORAMUC - BP 72019 - 87070 LIMOGES cedex9** - www.coramuc.fr

CORAMUC Confédération regroupant les associations et individuels de défense et protection des loisirs verts et de leur environnement



**Confédération
des Randonneurs Motorisés
et Usagers des Chemins**

**LES RANDONNEURS
SE MOBILISENT
POUR LEUR AVENIR**

PETITION NATIONALE

DE SOUTIEN A LA PROPOSITION DE LOI DE LA CORAMUC

L'opposition entre catégories d'usagers des chemins ruraux conduit à l'intolérance et à l'incivisme.

L'interprétation de la notion de carrossabilité, l'impasse des PDIRM, la discrimination du droit d'usage des voies et des chemins, l'accès à la nature, les accidents mortels, conduisent à rappeler que :

La loi doit conduire chacun au respect de l'autre.

**J
E
S
O
U
T
I
E
N
S**

PROPOSITION DE LOI

visant à améliorer la cohabitation des divers usagers des chemins ruraux,

- Qui a pour objet d'améliorer les textes en vigueur sujets aux interprétations en apportant un complément de garantie en matière de droit et de sécurité.
- Qui ne déroge pas aux principes fondamentaux que sont le respect de l'environnement et les prérogatives des maires et de l'état en matière de circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels.
- Qui vise également à asseoir les pouvoirs spéciaux du maire en matière de police de la conservation des espaces.
- Qui vise à conforter les décisions du maire d'ouvrir ou de ne pas ouvrir à la circulation des véhicules terrestres à moteur, sur la base d'un constat de nuisances indiscutable et étayé par des rapports circonstanciés.

je souhaite la voir déposée au plus tôt devant l'Assemblée Nationale

Nom:

Prénom:

Adresse:

Code postal: Ville:

Email: Signature

Imprimerie spéciale CORAMUC - Ne pas jeter sur le voie publique

Retourner à : **CORAMUC - BP 72019 - 87070 LIMOGES cedex9** - www.coramuc.fr

CORAMUC Confédération regroupant les associations et individuels de défense et protection des loisirs verts et de leur environnement